



Commission scolaire
de la Baie - James

l'élève au cœur
de notre avenir

**Politique de valorisation
de la
formation professionnelle**

ADOPTÉE LE : 2005-10-22

Résolution : CC1443-05

AMENDÉE LE : 2011-06-11

Résolution : CC2682-11

Politique de valorisation de la formation professionnelle

1. Préambule

L'orientation 1 de la planification stratégique 2010-2015 de la Commission scolaire de la Baie-James vise à *soutenir le développement du plein potentiel de nos élèves en vue d'une réussite éducative signifiante*. Cette orientation englobe le but 5 du MELS, soit l'augmentation du nombre d'élèves de 19 ans et moins en formation professionnelle. Pour y arriver, la valorisation de la formation professionnelle compte parmi les axes d'interventions privilégiés.

L'accès à la formation professionnelle d'un plus grand nombre d'élèves est un des enjeux qui permettra d'améliorer la persévérance et la réussite scolaires de la Commission scolaire, ainsi que de relever les défis de l'économie régionale tels que le précise l'orientation 4 de cette planification stratégique : *Participer étroitement au développement des personnes, des organismes et des communautés en vue d'accroître et mettre à profit notre expertise d'intervention*.

La Commission scolaire offre des programmes de formation professionnelle organisés grâce à des autorisations majoritairement provisoires du MELS, et ce, souvent en partenariat avec les entreprises de la région. La Commission scolaire veut ainsi qualifier les personnes selon leurs aptitudes et favoriser leur intégration durable sur le marché du travail. L'offre de programmes est constamment révisée pour s'adapter à l'évolution des réalités des différents milieux de travail.

Ce volet important de l'action éducative de la Commission scolaire demeure cependant mal connu et sous-estimé. On constate de nombreux préjugés à son endroit qui sont souvent basés sur la méconnaissance, sinon l'ignorance, et ce, même chez des agents d'éducation. Ainsi, des jeunes, dont les intérêts et aptitudes correspondraient au profil d'un métier lié à un programme de la formation professionnelle, sont souvent peu encouragés ou orientés vers cette voie par leur entourage.

L'enquête «Regard sur la formation professionnelle» publiée par le MELS en 2005 et menée auprès de parents, d'enseignants et d'élèves, a mis en lumière différents facteurs associés à l'intention des élèves à se diriger en FP, notamment le sexe des élèves, leur rendement scolaire, leurs talents, la scolarité des parents et la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartient leur profession. Selon les résultats obtenus des élèves du 2e cycle du secondaire en formation générale des jeunes :

- **seulement un jeune sur dix souhaite s'inscrire en FP**

Ce sont plus généralement des garçons, des élèves qui ont un retard scolaire, ceux dont les parents ont peu d'années de scolarité ou un métier dans une catégorie socioprofessionnelle exigeant une formation scolaire assez courte. Ce sont aussi des jeunes qui disent avoir des habiletés manuelles;

- **leur perception de la FP est assez négative** bien qu'ils déclarent en avoir rarement entendu parler en termes défavorables. Cela est encore plus vrai pour les élèves dont les parents sont les plus scolarisés;

- **ils discutent de leur orientation avec leurs parents d'abord.** Cependant, le cours d'éducation au choix de carrière n'existe plus, l'approche orientante permet aux élèves de définir leurs projets d'avenir.

Cette étude démontre à quel point la formation professionnelle souffre d'un manque de popularité. La perception négative de la FP par les élèves, les parents et mêmes les intervenants de l'éducation a comme conséquence de détourner les élèves de métiers pouvant correspondre à leurs aptitudes, d'être la cause de décrochage (plutôt que de s'orienter vers la FP) et d'aggraver les pénuries de main-d'œuvre qui se manifestent dans différents secteurs de l'économie.

Une commission scolaire ne peut rester indifférente à cette situation. C'est pourquoi la Commission scolaire de la Baie-James entend, par cette politique, valoriser la formation professionnelle.

Le Plan stratégique de la Commission scolaire de la Baie-James prévoit la promotion des programmes de formation professionnelle offerts sur le territoire, le soutien du développement de la formation professionnelle et l'intégration des jeunes et des adultes au marché du travail en plus d'un arrimage entre le secteur des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle. Le développement de l'offre de service en formation professionnelle a également été ciblé.

2. Définitions

Valorisation : Dans le cadre de cette politique, le mot « valorisation » recouvre l'ensemble des actions, dispositifs et procédures destinés à mettre en valeur la formation professionnelle et ce qu'elle peut apporter au développement des individus et de la communauté.

Formation professionnelle : Ensemble des services éducatifs destinés à la qualification des personnes en vue de leur intégration au marché du travail. Elle a *pour but de préparer directement une personne à l'exercice d'un emploi, d'un métier, avec compétence, dextérité, responsabilité et qualité*¹. La formation professionnelle inclut les activités de formation offertes dans le centre et dans les entreprises.

3. Principes

Un établissement scolaire doit centrer son activité sur l'élève.

Il doit par conséquent admettre, reconnaître, déceler et respecter la diversité des intérêts, des aptitudes et des choix de ses élèves.

La mission de la Commission scolaire inclut la formation professionnelle.

Une école orientante ou un centre orientant doit valoriser la diversité des choix professionnels.

Tout au long de son cheminement scolaire, l'élève doit être incité à poursuivre une démarche pour préciser ses choix d'orientation professionnelle afin d'identifier son but professionnel, lequel contribuera à sa motivation.

L'acquisition d'une qualification professionnelle, en vue de l'exercice d'un métier correspondant à ses intérêts et aptitudes, est un facteur important de réalisation personnelle et professionnelle.

4. But de la politique

Le **but de la politique** est d'assurer que la formation professionnelle et sa contribution au développement des personnes et de la société soient reconnues à leur juste valeur par les élèves, leurs parents, l'ensemble du personnel, la communauté et les élus.

¹ Dictionnaire actuel de l'Éducation, Renald Legendre, Larousse 1988.

5. Les objectifs de la politique

- ⇒ Permettre aux élèves, dont les intérêts et les aptitudes correspondent au profil d'un métier, de recevoir les renseignements, les conseils et le soutien nécessaires pour choisir de façon éclairée un programme de formation professionnelle approprié.
- ⇒ Rendre le choix de la formation professionnelle positif et éviter ainsi qu'il soit le résultat d'un mode d'orientation par défaut.
- ⇒ Faciliter l'inscription des jeunes aux programmes de formation professionnelle.
- ⇒ Mettre en valeur les possibilités de réalisation personnelle et professionnelle qu'offre la formation professionnelle.
- ⇒ Favoriser la qualification et la réussite des élèves inscrits en formation professionnelle.
- ⇒ Augmenter le nombre de jeunes diplômés en formation professionnelle.
- ⇒ Permettre au personnel de la Commission scolaire de mieux connaître la formation professionnelle et, en particulier, l'offre de service de formation professionnelle de la Commission scolaire de la Baie-James.
- ⇒ S'assurer que le personnel de la Commission scolaire puisse acquérir une bonne connaissance des activités de formation professionnelle et des perspectives d'emploi qui y correspondent.
- ⇒ Faire en sorte que la Commission scolaire fasse connaître la valeur et l'importance qu'elle accorde à la formation professionnelle et aux métiers apparentés.
- ⇒ S'assurer que la formation professionnelle contribue positivement au rayonnement que la Commission scolaire exerce dans son milieu.
- ⇒ S'assurer que les parents d'élèves, les entreprises et les organismes socioéconomiques développent une meilleure connaissance des activités de formation professionnelle réalisées par la Commission scolaire.

6. Rôles et responsabilités

6.1 Le conseil des commissaires

- Adopte la politique.
- Demande des autorisations provisoires uniques, triennales ou quinquennales selon les besoins de main-d'œuvre identifiés.
- Informe et rend compte à la population des services de formation professionnelle offerts par la Commission scolaire.

6.2 La direction générale

- S'assure de la diffusion de la politique de valorisation de la formation professionnelle auprès de la direction de chaque unité administrative.
- S'assure de l'application de la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- Coordonne les plans d'action en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- Soutient l'action des écoles ou des centres dans la mise en œuvre de la politique et dans le développement d'un plan d'action.

6.3 La direction de centre de formation professionnelle

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- Diffuse les informations concernant les programmes d'études à venir aux directions du secondaire et autres agents multiplicateurs des écoles secondaires.
- Facilite les contacts des élèves des écoles primaires, secondaires et du centre de formation générale avec les activités de la formation professionnelle.
- Facilite le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle.
- Facilite la mise en place des projets de diversification des voies.
- Informe la direction générale des actions entreprises en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle.

6.4 La direction d'école primaire

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- Facilite la participation des élèves aux activités de sensibilisation de la formation professionnelle et aux métiers apparentés.
- Informe la direction des services de la formation professionnelle des actions entreprises en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle.

6.5 La direction d'école secondaire et la direction de centre d'éducation des adultes

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- Facilite la participation des élèves aux activités de sensibilisation et de promotion de la formation professionnelle et aux métiers apparentés.
- Fait en sorte que tous les élèves reçoivent les informations nécessaires sur les programmes de formation professionnelle afin qu'ils fassent un choix d'orientation éclairé.
- Encourage tous les enseignants à valoriser autant les métiers apparentés à la formation professionnelle que ceux apparentés aux formations collégiales et universitaires.
- Facilite, pour les élèves qui le désirent, leur passage de la formation secondaire à la formation professionnelle.
- Favorise la diversification des voies.
- Informe la direction des services de la formation professionnelle des actions entreprises en lien avec la politique de valorisation de la formation professionnelle.

6.6 Le conseil d'établissement

- S'assure que le projet éducatif de l'école ou que les orientations et objectifs du centre valorisent la diversité de possibilités de réussite, incluant celles offertes par les programmes de formation professionnelle (art. 83, 97, 109 et 110.3.1 de la Loi de l'instruction publique).

- Suscite la participation des élèves, des enseignants, des parents et des autres membres de la communauté notamment à des activités d'information et de promotion sur les métiers et la formation professionnelle.

6.7 La direction de service de la Commission scolaire, selon le champ d'activités

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- Encourage et soutient le personnel relativement à :
 - la diversité des parcours de formation et des modèles de réussite que présente la formation professionnelle;
 - la connaissance des activités de formation professionnelle offertes par la Commission scolaire ;
 - l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle.
- Facilite le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle.
- Soutient le développement et la mise en place de stratégies de valorisation de la formation professionnelle à l'intention des élèves, de leurs parents, du personnel de la Commission scolaire et du grand public.
- Met en valeur les réussites des élèves et des anciens élèves de formation professionnelle de la Commission scolaire.
- Collabore activement aux activités d'information et de promotion relatives à la formation professionnelle et aux métiers apparentés.

7. Consultation

Comité consultatif de gestion
Conseil des commissaires

8 juin 2011
11 juin 2011

8. Adoption

Conseil des commissaires

11 Juin 2011